



Opérations conjointes pour lutter contre la pêche INN au lac Victoria

Contexte

Le lac Victoria, premier lac d'Afrique par sa taille, constitue sans doute à lui seul la source de poissons d'eau douce la plus importante du continent africain. Il contribue ainsi de façon significative aux économies nationales et régionales et aux moyens de subsistance de la population, estimée à trois millions, des trois pays bordant ses rives, à savoir le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda.

La perche du Nil a été introduite dans le lac dans les années 1950 et sa biomasse s'est développée au point de décimer la communauté de poissons endémiques du lac et d'en devenir l'espèce la plus importante ainsi que l'objet d'une pêche commerciale lucrative. Si l'Organisation des pêches du lac Victoria (OPLV) a été créée en 1994 pour assurer la gestion conjointe des ressources halieutiques du lac pour le compte des trois Etats partenaires, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) n'a jamais cessé d'affecter la perche du Nil. Si sa biomasse avait atteint le pic d'environ 2,3 millions de tonnes en 1999 et constituait 92% de la biomasse totale de poissons du lac, en 2008, elle ne s'élevait plus qu'à 300 000 tonnes. Pire, la longueur moyenne de la perche du Nil a chuté de 51,7 cm à 26,6 cm (longueur enregistrée en 2008), ce qui se situe bien en-dessous de la taille moyenne de 50 cm requise pour l'exportation¹.

Le Suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) du lac Victoria sont coordonnés par le Groupe de travail régional pour le SCS (GTR-SCS), composé d'inspecteurs principaux des pêches et d'un agent de police principal de chaque Etat partenaire. Entre 2004 et 2008, le GTR-SCS a bénéficié d'un financement dans le cadre du

projet de Mise en œuvre de plan de gestion des pêches (MPGP) financé par l'UE. En 2006, le GTR-SCS s'est doté de Procédures opératoires standard communes qui ont permis l'harmonisation des activités de SCS dans les trois Etats partenaires. Depuis la clôture du projet, le niveau d'activité du GTR-SCS a diminué. A cause du manque de cohérence et d'exactitude des données, il est difficile d'évaluer l'efficacité du projet d'autant plus qu'il est estimé que l'utilisation de matériel de pêche illégal lors des enquêtes cadres a été sous-estimé de 30%.

selon l'OPLV, les principales menaces à la pérennité posées par la surpêche liée aux activités illégales sont :

- L'utilisation de matériel de pêche illégal :
 - lignes longues utilisant des hameçons de taille N°10 ou inférieure
 - filets maillants de taille de maille inférieure à 5 pouces (12,7 cm)
 - filets en monofilament indépendamment de leur taille
 - sennes
 - filets dormants
 - poisons
 - dynamite
- La prise, le transport et la transformation de poissons immatures
- La pêche en zone interdite
- La pêche non autorisée
- Le commerce non réglementé de la perche du Nil à l'intention du marché chinois de vessies natatoires séchées qui a vidé le stock de ses géniteurs.

¹ Kariuki, J., Assessment of IUU Activities on Lake Victoria, Juin 2012, Rapport de la Commission de l'Océan Indien SF/2012/12, 2012.

Les Unités de gestion communautaire des plages (UGP) ont été mises en place pour assurer la représentation juridique de chaque communauté de pêcheurs et mener des activités de SCS. Tous les pêcheurs non-industriels ont l'obligation de s'enregistrer auprès d'une UGP pour obtenir une licence de pêche des autorités des pêches. L'UGP inspecte les bateaux et le matériel de pêche et formule des recommandations sur l'immatriculation et la délivrance de licence à l'intention des autorités des pêches. Le lac Victoria compte 1 087 UGP enregistrées mais pour plusieurs raisons, elles sont largement impuissantes face à la pêche illégale. Les UGP sont groupées en comités de district et nationaux. Les comités nationaux constituent le Réseau d'UGP régional qui est un élément de la structure de l'OPLV et est donc représenté au Conseil des Ministres. Ce Réseau a beau avoir du potentiel, il se heurte au défi du manque de financement.

Intervention de SmartFish

Face au déclin continu du stock de perche du Nil, l'OPLV a demandé au programme SmartFish de travailler avec l'ensemble des trois Etats membres. A cet effet, un renforcement des capacités à l'intention des équipes professionnelles de SCS a été mené au cours de la première année, suivi d'activités pratiques au cours des trois années restantes. Les opérations conjointes ont impliqué au début les trois Etats membres concernés puis, en 2014-2015, elles sont revenues à l'échelle nationale pour ne concerner que la Tanzanie et l'Ouganda.

Au cours de sa première phase, le Programme SmartFish a organisé et mis en œuvre une série d'ateliers de formation sur le SCS dans les trois Etats partenaires de l'OPLV, à savoir l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie. Les formations ont démarré avec un atelier qui s'est déroulé à Jinja, Ouganda, de mars à avril 2012 et qui a été axé sur la planification opérationnelle d'opérations de SCS multilatérales. Dans le cadre des exercices de l'atelier, les participants ont eu à planifier une opération multilatérale conjointe qui a ensuite été simulée afin d'évaluer les acquis.

Cet atelier a été suivi de trois exercices opérationnels menés au cours de la période allant de mai à août 2012, à savoir SmartFish II, III et IV à Bondo, Kenya, Entebbe, Ouganda et Bukoba, Tanzanie respectivement. Chaque exercice comprenait les éléments suivants :

- L'émission d'un « Avis d'exercice » deux semaines avant la date de début pour permettre aux participants de se mettre dans une ambiance d'opération avant la formation, conformément à la formation théorique préalable.
- Une journée de recyclage afin de renforcer les acquis de la formation précédente.
- Une session de planification opérationnelle avec un Agent principal des pêches (Commandant d'opération), deux Agents des pêches (Commandants de section) et des représentants de l'UGP.
- La présentation du plan opérationnel aux participants, notamment les représentants des trois Etats partenaires de l'OPLV.
- La mise en œuvre d'une Opération conjointe : il s'agit généralement d'un exercice de 9 jours où le transport du personnel jusqu'aux emplacements cibles du lac Victoria est assuré par un navire local servant de « vaisseau-mère » et leur retour à terre par des navires de soutien².

Ces trois exercices opérationnels ont eu des résultats tangibles, du matériel et des bateaux de pêche illégale ont ainsi été saisis et détruits. Par exemple, au cours des deux premiers jours de l'exercice SmartFish IV, 48 sennes de plage, 252 filets maillants de maille inférieure à la norme autorisée, 193 filets en monofilament et 3 filets à dagaa ont été saisis et brûlés avec d'importantes quantités de poissons de taille inférieure à la norme. A part cela, la présence et la taille importante des équipes de responsables de SCS effectuant les missions de

surveillance ont clairement fait comprendre au public que la pêche INN n'était plus tolérée.

Globalement, les exercices opérationnels ont été une grande réussite mesurée non seulement par la quantité de matériel saisi mais aussi par l'attention médiatique qu'ils ont suscitée et par l'instruction et la formation reçue par les participants. Une telle réussite n'aurait pas été possible sans l'enthousiasme, la discipline, l'esprit d'équipe et l'engagement des participants, en particulier les compétences de leadership et de planification des Commandants.

Toutefois, certaines missions se sont heurtées à l'hostilité extrême des pêcheurs locaux qui en sont arrivés aux mains. Les participants au SCS ont dû se faire accompagner par les autorités pour maîtriser les villageois en colère³. Ce niveau de protestation n'est qu'un indicateur de l'importance de la pêche pour les populations locales : elle est la source de nourriture et le moyen de subsistance de nombre d'entre eux. A cause de la raréfaction des ressources, les pêcheurs se tournent vers les méthodes de pêche illégale pour pouvoir continuer à gagner leur vie et à subvenir aux besoins de leurs familles. En d'autres termes, il faudra maintenir les opérations et les interventions si l'on veut éliminer la pêche INN.

En 2014, SmartFish a continué à participer aux opérations régionales de SCS qui ont vu la saisie de davantage de matériel de pêche illégale. Environ sept opérations conjointes ont été menées.

En 2015, six opérations nationales ont été menées en Ouganda et en Tanzanie. L'équipe nationale inter-agence a utilisé des procédures formelles pour planifier, coordonner et exécuter l'opération et a porté son appui aux experts de SmartFish. L'opération a permis la saisie de telles quantités de matériel illégal qu'il a été impossible de patrouiller l'ensemble des plages.

Facteurs déterminants

Les principaux moteurs déterminants ont été le déclin continu du stock de perche du Nil du lac Victoria, l'ampleur de la pêche illégale dans le lac, l'échec des initiatives passées et le manque de mesures de contrôle et de suivi efficaces pour s'attaquer au problème de la pêche INN.

Résultats

- **Il était important de mettre en lumière l'ampleur de la pêche INN et du commerce illégal** afin de sensibiliser sur l'urgence d'améliorer les mesures de gestion et de SCS.
- **La formation et le renforcement des capacités par les experts en planification et en exécution de SCS** ont permis d'avoir des dirigeants pleinement qualifiés et professionnels à la tête du SCS et des équipes inter-agence ayant la capacité de planifier et de mener des opérations nationales et conjointes aux bons endroits et aux bons moments.
- **C'est avec efficacité que la Tanzanie et l'Ouganda ont utilisé le modèle de patrouille SCS de SmartFish** à leur avantage et l'ont reproduit, à la différence qu'ils disposaient d'un financement opérationnel très faible pour autofinancer leurs opérations propres.
- **36 missions opérationnelles SCS** menées entre 2011 et 2015
- **720 responsables** formés en opérations
- **300 responsables** formés en mise en application de base
- **3 600m³** de filets illégaux saisis

Enseignements tirés

La réussite de l'opération conjointe a démontré qu'ensemble, les Etats peuvent organiser et mettre en œuvre avec efficacité des opérations de SCS.

- Tous les Etats partenaires doivent s'impliquer dans la lutte contre la pêche INN au niveau du lac.



© COI-SmartFish

- La planification de l'opération et du contrôle logistique est essentielle pour améliorer l'efficacité et l'efficacité opérationnelles.

- Des recyclages sont nécessaires de temps à autres.

- Les opérations de nuit sont efficaces parce qu'elles contiennent un élément de surprise.

- La participation d'agents principaux et de politiciens rehausse le moral de l'équipe opérationnelle et accroît la familiarisation aux travail de SCS et à la pêche INN.

- Les pêcheurs et les communautés doivent être sensibilisés sur l'importance de la réglementation des pêches et impliquées dans le processus de gestion.

Conclusions/Recommandations

Les trois pays riverains du lac Victoria, l'OPLV, ainsi que les organisations bailleuses ont par le passé mené diverses initiatives pour combattre la pêche INN. Ces initiatives se sont heurtées à de nombreux défis liés, pour la plus grande partie, aux contraintes de financement et au manque de volonté politique. Le problème de la pêche INN a donc continué de s'aggraver.

Conscient de la nécessité d'agir face à ce problème, SmartFish a appuyé une intervention conjointe de SCS. L'intervention de SmartFish a pris la forme d'un atelier de formation opérationnel, suivi de la mise en œuvre d'opérations conjointes et nationales de saisie et de destruction de matériel et de bateaux illégaux. Les médias ont été avisés de la réussite des opérations pour plus de publicité visant à faire comprendre aux pêcheurs que la pêche INN n'était plus tolérée. Même si les opérations se sont heurtées à des défis, elles sont parvenues à accroître la présence des forces de l'ordre sur le lac. Ces interventions de SmartFish méritent non seulement d'être poursuivies, mais les activités suivantes sont aussi recommandées pour les étoffer :

- **Appuyer les pays riverains du lac Victoria à trouver** et à élaborer une stratégie à long terme leur permettant de

s'assurer un financement durable et systématique pour le renforcement de l'OPLV et du Groupe de travail régional SCS.

- **Fournir une assistance technique et financière pour promouvoir le Groupe de travail régional SCS** et lui donner la capacité à fournir une assistance technique et à assurer la coordination et le pilotage à l'avenir.

- **Appuyer les pays riverains du lac Victoria dans l'analyse des risques associés aux opérations de répression.** Ceci permettra de clairement établir les paramètres permettant de déterminer les endroits et les moments où il faut déployer les efforts. Le financement sera utilisé avec plus d'efficacité, les résultats seront adaptés aux zones problématiques les plus vastes et la planification sera plus gérable.

- **Mettre en œuvre un mécanisme efficace permettant de générer des revenus pour les pêcheurs** en vue de disposer de fonds pour mettre en œuvre des mesures de gestion et le SCS.

- **Encourager une meilleure coordination interne inter-agences** entre les divers ministères qui gouvernent les pêcheries et les communautés de pêcheurs.

- **Nouer un dialogue avec les communautés locales** afin de les sensibiliser sur les conséquences de la pêche INN et accroître les chances d'éliminer la pêche INN sur le long terme. Il est essentiel de promouvoir le développement économique et de diversifier les moyens de subsistance pour que les pêcheurs ne dépendent plus de de la pêche INN pour subvenir aux besoins de leurs familles.

- **Appuyer les UGP** afin d'éradiquer les activités frauduleuses et illicites de leurs rangs et favoriser l'engagement envers des mesures de gestion des pêcheries, en offrant des formations, un appui régulier aux SCS et des avantages ou des mesures incitatives financières ou d'autre nature pour s'assurer leur engagement.

- **Veiller** à ce que les trois pays riverains bénéficient de toutes les formes d'appui.

² Du Preez, A. P. J., Rapport consolidé sur la formation opérationnelle conjointe menée au lac Victoria : mars 2012 à août 2012 (Afrique de l'Est, OPLV), 2012.

³ Markovina, M. et Bennett, R., Perched on a knife-edge : Lake Victoria's ailing fisheries,Pambazuka News, 2013-10-30, <http://pambazuka.org/en/category/features/89460>



© COI-SmartFish

COI-SmartFish est un programme régional de pêche mis en œuvre conjointement par la Commission de l'océan Indien et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et financé par l'Union européenne. COI-SmartFish opère dans vingt pays de la région océan Indien, Afrique australe et orientale. Le projet se concentre sur la gouvernance, la gestion des pêches, le suivi, contrôle et surveillance, le commerce et la sécurité alimentaire.

Blue Tower, 5^{ème} étage, rue de l'Institut - Ebène - Maurice
Tél: (+230) 402 6100 - Fax: (+230) 466 0160
Courriel: smartfish@fao.org - smartfish@coi-ioc.org
Web: www.smartfish-coi.org
www.fao.org - www.coi-ioc.org

Cette publication a été réalisée par la Commission de l'océan Indien et la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les contenus des fiches n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur. Ni la Commission de l'océan Indien ni la FAO ne sauraient être tenues pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document. Des extraits de la présente publication, à l'exclusion des photographies, peuvent être reproduits sans autorisation, à condition qu'il soit fait mention de la source.

Préparé par
Jude Talma, Expert SCS
J.D Kotze, Consultant
Michael Markovina, Consultant
Phil Snijman, Consultant